

---

## Grippe aviaire : Risque « élevé » en Saône-et-Loire

---

L'influenza aviaire hautement pathogène est une maladie animale infectieuse, virale, très contagieuse qui affecte les oiseaux.

Mais depuis le 26/10/20, suite à plusieurs cas positifs confirmés au virus Influenza aviaire hautement pathogène aux Pays Bas, en Allemagne et au Royaume Uni, les autorités Françaises ont placé plusieurs départements en risque « élevé » d'introduction de la grippe aviaire par les oiseaux migrateurs. La Saône-et-Loire fait partie de ces départements à risque qui sont traversés par un couloir de migration.

Le classement en risque « élevé » déclenche l'instauration de mesures de protection renforcées dont l'obligation de confinement ou de pose de filet pour empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages pour tous les élevages commerciaux de volailles et les basses-cours. Les élevages professionnels ont eu une formation et appliquent le protocole de protection afin d'éviter que le virus ne pénètre dans les élevages.

Cette consigne est aussi valable pour les personnes possédant des poules chez eux et en basses-cours.

**Il est urgent et indispensable que chacun, particulier comme professionnel, mette en place ces mesures de protection et de prévention** pour protéger les élevages de volailles d'une contamination par le virus Influenza aviaire par les oiseaux sauvages.

### Comment protéger mes poules dans mon jardin ?

Si vous possédez des poules chez vous, il est impératif de faire en sorte de les confiner ou d'installer un filet de protection au-dessus de leur enclos voir de réduire celui-ci pour éviter les risques. C'est la seule solution afin d'éviter que d'autres volatiles ne viennent en contact avec vos animaux.

**A ce jour, la France est indemne d'Influenza aviaire.** La consommation de viande, foie gras et œufs ne présente aucun risque pour l'homme.